

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES RESSOURCES
ADMINISTRATIVES
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE
DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

93-95 du 28 AVRIL 1993
DECRET N° _____ /MPPRA.DGCEP.DGCA.SAV
Portant Promotion au titre de l'année
1991 de Monsieur BITSI-MANGANGA
Gualbert Ange, Inspecteur des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I
des Douanes.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la Loi n° 041/89 du 14 Novembre 1989, portant
Réfonde du Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 59/170 du 21.8.59, portant Statut
Commun du Personnel des Douanes ;
Vu le décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962, fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198 du 5.7.62, relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I ;
Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, ré-
glementant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret N° 74/170 du 31 Décembre 1974, abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/
FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indicia-
ires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 85/160 du 5 Mars 1985, déterminants
le circuit des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de
l'Etat ;
Vu le décret n° 90/725 du 14 Novembre 1990, portant
déblocage des effets financiers des avancements et des
révisions des situations administratives ;
Vu le décret n° 92/975 du 25 Décembre 1992, portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992, por-
tant organisation des interims des Membres du gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 2004/FP du 21 Juin 1988, fixant le
règlement sur le solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 93-94 /MPPRA.DGCEP.DGCA.SAV du
28 AVRIL 1993 portant Inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1991, de Monsieur BITSI-MANGANGA Gualbert
Ange, Inspecteur des cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Douanes.

DECRETE :

.../...

Article 1er : Monsieur BITSI-MANGANGA (Gualbert Ange, Inspecteur de 6^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Douanes, en service à la Direction Générale des Douanes à Brazzaville, est promu au titre de l'année 1991 au grade d'Inspecteur Principal de 1^{er} échelon, indice 1520 pour compter du 10-07-91, Acc. Néant.

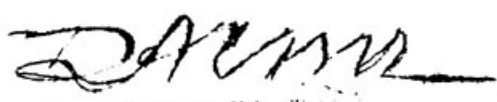
Article 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour de la date ci-dessus indiquée, sera ~~enregistré~~ ^{publié} au JORF et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 26 AVRIL 1991

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,


Jean Prosper KOYO


Claude Antoine D. D. D.
Claude Antoine D. D. D.

AMPLIATIONS :

JORG..... 1
DGFP/DGCA..... 2
DGB..... 2
DGFP..... 2
DGD..... 2
INTER..... 2
DOR I R..... 3
B. SG/DGCA..... 3
SGG/BC..... 3